

**ASSOCIATION DES AMIS DES DOMINICAINES  
DE SAINT PRE  
Saint Pré**

**83170 LA CELLE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31/12/2019**

---

## RAPPORT AVEC CERTIFICATION SANS RESERVE

Aux membres de l'association

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale extraordinaire du 10 décembre 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « DES AMIS DES DOMINCAINES DE SAINT-PRE » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par l'économiste le 15 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note relative au paragraphe « Information au titre d'un évènement post-clôture », relatif à l'impact de la crise sanitaire pour l'association.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans des conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'économiste.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

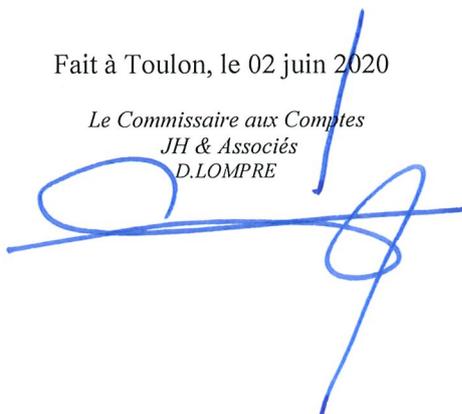
Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulon, le 02 juin 2020

*Le Commissaire aux Comptes*  
*JH & Associés*  
*D.LOMPRES*

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name of the auditor.

## Bilan Actif

		Du 01/01/2019 Au 31/12/2019			Du 01/01/2018 Au 31/12/2018		
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net		
État exprimé en €							
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>Immobilisations Incorporelles</b>						
	Frais d'établissement	AA		AB			
	Frais de recherche et de développement	AE		AF			
	Concessions brevets droits similaires	AI		AJ			
	Fonds commercial	AM		AN			
	Autres immobilisations incorporelles	AQ		AR			
	Immobilisations incorporelles en cours	AU		AV			
	Avances et acomptes	AY		AZ			
	<b>Immobilisations Corporelles</b>						
	Terrains	BC		BD			
	Constructions	BG		BH			
	Installations techniques, mat et outillage indus.	BK		BL			
	Autres immobilisations corporelles	BO		BP			
	Immobilisations grevées de droit	BS		BT			
	Immobilisations corporelles en cours	BW		BX			
	Avances et acomptes	CA		CB			
	<b>Immobilisations Financières</b>						
	Participations	CE	785 000,00	CF	785 000,00	785 000,00	
	Créances rattachées à des participations	CI		CJ			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CM		CN			
Autres titres immobilisés	CQ		CR				
Prêts	CU		CV				
Autres immobilisations financières	CY		CZ				
<b>TOTAL (I)</b>	DC	785 000,00	DE	0,00	785 000,00	785 000,00	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>Stocks et en-cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements	DH		DI			
	En-cours de production de biens et services	DL		DM			
	Produits intermédiaires et finis	DP		DQ			
	Marchandises	DT		DU			
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	DX		DY			
	<b>Créances</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés	EB		EC			
	Fournisseurs débiteurs	EF		EG			
	Personnel	EJ		EK			
	Organismes sociaux	EN		EO			
	État, impôts sur les bénéfices	ER		ES			
	État, taxes sur le chiffre d'affaires	EV		EW			
	Autres créances	EZ	63 125,00	FA	63 125,00		
Valeurs mobilières de placement	FD	280 339,32	FE	653,15	279 686,17	171 659,28	
Disponibilités	FH	691 759,07	FI		691 759,07	572 570,19	
Charges constatées d'avance	FL		FM				
<b>TOTAL (II)</b>	FP	1 035 223,39	FQ	653,15	1 034 570,24	744 229,47	
<b>COMPTES RÉGUL.</b>	Charges à répartir sur plusieurs exercices	(III) FT					
	Primes de remboursement des emprunts	(IV) FX					
	Écarts de conversion actif	(V) GB					
<b>TOTAL ACTIF</b>		GF	1 820 223,39	GG	653,15	1 819 570,24	1 529 229,47

<b>Bilan Passif</b>
---------------------

État exprimé en €

			Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Capitaux Propres	<b>Fonds propres</b>			
	Fonds associatifs sans droit de reprise	AA	1 529 229,47	1 234 396,70
	Écart de réévaluation	AC		
	Réserve	AE		
	Report à nouveau	AG		
	<b>Résultat de l'exercice</b>	AI	290 340,77	294 832,77
	<b>Autres fonds associatifs</b>			
	Fonds associatifs avec droit de reprise			
	- Apports	AK		
	- Legs et donations	AM		
	- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	AO		
	Écart de réévaluation	AQ		
	Subventions d'investissement	AS		
	Provisions réglementées	AU		
Droits des propriétaires (commodat)	AW			
	Total des capitaux propres	AY	1 819 570,24	1 529 229,47
Provisions	Provisions pour risques et charges	BA		
	Total provisions	BC	0,00	0,00
Fonds dédiés	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	BE		
	Fonds dédiés sur autres ressources	BG		
	Total fonds dédiés	BI	0,00	0,00
Dettes	Emprunts et dettes assimilées	BK		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	BM		
	Fournisseurs et comptes rattachés	BO		
	Autres dettes	BP		
	Produits constatés d'avance	BQ		
	Total des dettes	BS	0,00	0,00
	Écarts de conversion passif	BU		
<b>TOTAL PASSIF</b>		BW	1 819 570,24	1 529 229,47

## Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	
	Ventes de marchandises	AA		
	Production vendue : - Biens	AC		
	- Services	AE		
	Montants nets produits d'exploitation	AG	0,00	
Produits d'exploitation	Production stockée	AI		
	Production immobilisée	AK		
	Subventions d'exploitation	AM		
	Dons	AO	486 234,92	
	Cotisations	AQ	155,00	
	Legs et donations	AS	51 009,84	
	Produits liés à des financements réglementaires (+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	AU		
	Autres produits	AW		
		Sous-total des autres produits d'exploitation	AY	537 399,76
		<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	BA	537 399,76
	Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)	BC	0,00	
Produits financiers	Participations	BE		
	Autres valeurs mobilières et créances d'actif	BG		
	Autres intérêts et produits assimilés	BI	4 034,74	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BK	3 347,76	
	Différences positives de change	BM		
	Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement	BO		
	<b>Total des produits financiers (III)</b>	BQ	7 382,50	
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	BS		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	BU		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	BW		
		<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>	BY	0,00
	<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>	CA	544 782,26	
	<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>	CC	0,00	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	CE	544 782,26	

## Compte de résultat - Charges

État exprimé en €

		Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018	
Charges d'exploitation	Achats de marchandises et de matières premières	CG		
	Variation de stock (marchandises et matières premières)	CI		
	Autres achats non stockés	CK	19 018,67	13 106,56
	Services extérieurs	CM		
	Autres services extérieurs	CO	350,00	15 718,66
	Impôts, taxes et versements assimilés	CQ	65,04	
	Salaires et traitements	CS		
	Charges sociales	CU		
	Autres charges de personnel	CW		
	Subventions accordées par l'association	CY	233 850,00	251 575,89
	Dotations aux amortissements	DA		
	Dotations aux provisions	DC		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	DE		
	Autres charges	DG	100,00	300,00
	<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	DI	253 383,71	280 701,11
	Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)		DK	0,00
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions	DM	653,15	3 347,76
	Intérêts et charges assimilées	DO	404,63	
	Différences négatives de change	DQ		
	Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	DS		15 243,42
	<b>Total des charges financières (III)</b>	DU	1 057,78	18 591,18
Ch. exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	DW		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	DY		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	EA		
	<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	EC	0,00	0,00
Participation salariés aux résultats (V)		EE		
Impôts sur les sociétés (VI)		EG		
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>		EI	254 441,49	299 292,29
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>		EK	290 340,77	294 832,77
<b>TOTAL GENERAL</b>		EM	544 782,26	594 125,06

## Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €

		Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Ressources	<b><u>Répartition par nature de ressources</u></b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>Total des ressources</b>	0,00	0,00
Emplois	<b><u>Répartition par nature de charges</u></b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens		
	Prestations		
	Personnel bénévole		
	<b>Total des emplois</b>	0,00	0,00

## ANNEXE ASSOCIATION

Aux comptes annuels présentés en Euros

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

### Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois  
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 819 570,24 €.

Le résultat net comptable est un excédent de 290 340,77 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 15/05/2020 par les dirigeants.

### 1 - Evénements significatifs et faits caractéristiques de l'exercice

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

### 2 - Principes, règles et méthodes comptables

#### 2.1 - Méthode générale

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

Il n'est pas établi d'évaluation des contributions volontaires en nature. En effet :

Pour les ressources : les prestations en nature sont réalisées par des religieuses, dont l'activité est par nature, du fait de leur état religieux, bénévole.

Pour les emplois : il n'y a pas de contribution volontaire en nature (en particulier, pas de mise à disposition gratuite de biens)

### **Information au titre d'un évènement post-clôture**

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la prolongation de l'état d'urgence sanitaire par la loi N° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un évènement majeur.

Les mesures de contraintes décidées par le Gouvernement dans le cadre de lutte contre la crise sanitaire liée au Coronavirus emportent pour le tissu économique des conséquences, notamment financières, d'une ampleur inédite.

A ce jour, les conséquences qui en découlent sur la santé financière des associations est difficilement prévisible, compte tenu des incertitudes pesant sur la durée des mesures de restrictions en cours mais également des modalités et des conditions de sortie de cette crise.

L'association a estimé à la date d'arrêt de ses comptes que cette situation relève d'un évènement post-clôture sans lien avec une situation existante au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'association n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet évènement.